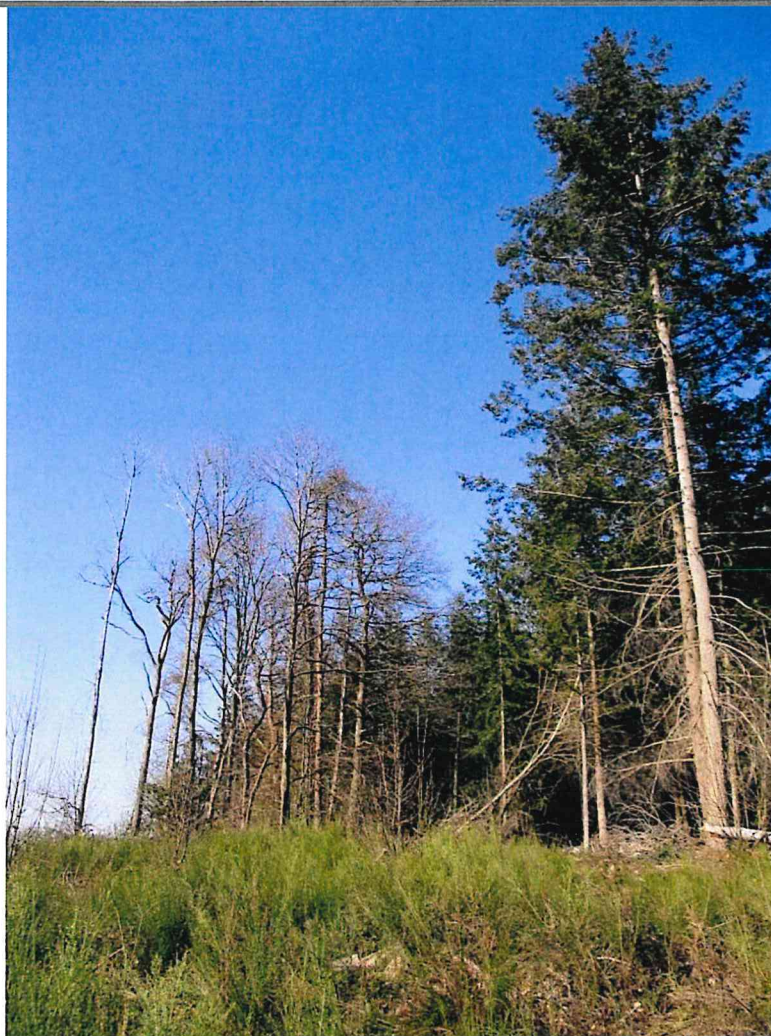


## DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



### Références et descriptif du projet :

Opérateur	<i>free</i>		
Code site	71571_001_02 Zone Blanche		
Adresse	En Sarre Sud - 71220 VEROSVRES		
Type de support	Terrain		
Projet de	Nouvelle antenne relais <input checked="" type="checkbox"/>	Modification substantielle d'une antenne-relais existante <input type="checkbox"/>	
Coordonnées géographiques	X = 761354	Y = 2155776	Z = 510

### Contact Free Mobile :

Nom	Enrique TORRES, Chargé de Relations Collectivités Territoriales		
Coordonnées	mail : <a href="mailto:etorres@free-mobile.fr">etorres@free-mobile.fr</a> Tel : 06 52 77 88 74		
Adresse postale	Free Mobile 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris		



## Sommaire

Références du projet

Contact Free Mobile

Sommaire

1. Motivation et descriptif du projet
2. Descriptif indicatif des phases d'un projet d'antenne-relais
3. Calendrier prévisionnel du projet
4. Descriptif détaillé des installations
5. Plan de situation
6. Plan de cadastre
7. Photomontage avant – après
8. Eléments constitutifs de la demande d'autorisation à l'ANFR
9. Plans du projet, existant et projeté
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat



## 1. Motivation et descriptif du projet

### Motivation du projet :

Dans le cadre de ses licences 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très haut Débit mobile), Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des consommateurs, en proposant des services innovants, simples et accessibles.

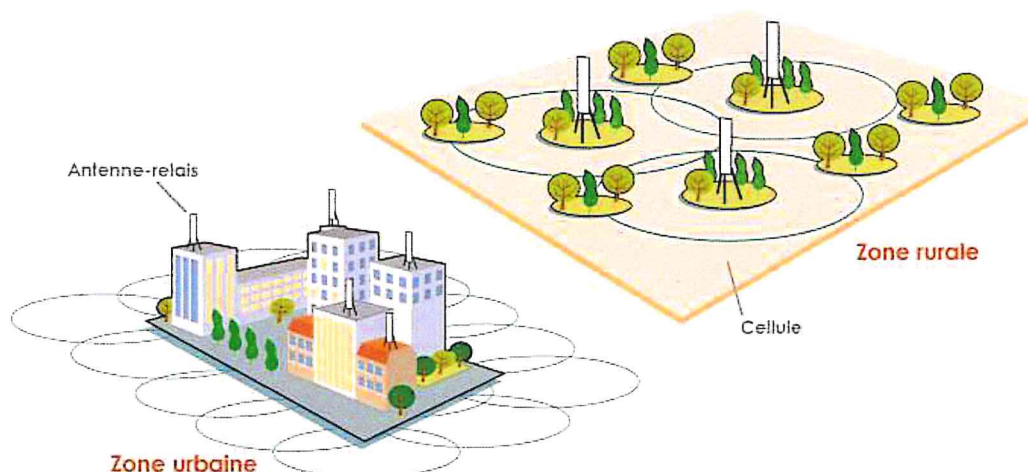
Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) dans l'ensemble des territoires.

Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, Free Mobile a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des obligations de couverture de population, notamment la prochaine échéance, en janvier 2027, de 98 % de couverture de la population en 4G par ses antennes-relais.

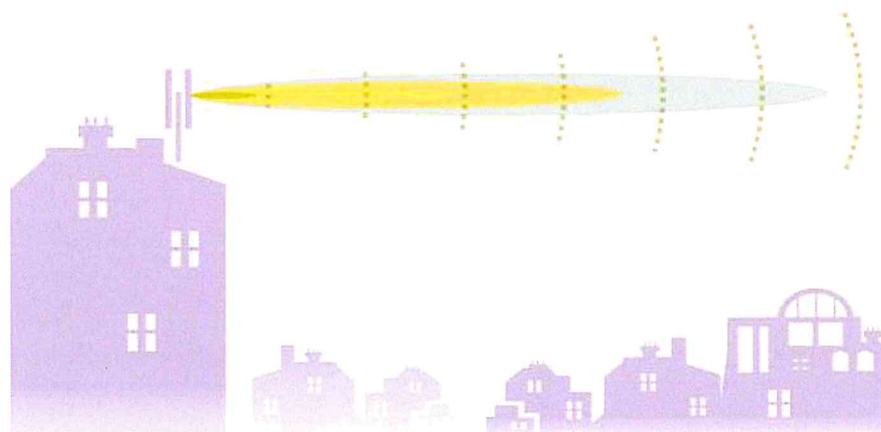
Free Mobile est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales. Depuis le 14 janvier 2018 et l'accord sur l'aménagement numérique du territoire entre le Gouvernement, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) et les Opérateurs, Free Mobile est engagé dans le cadre du nouveau dispositif, visant à améliorer de manière localisée et significative la couverture de zones dans lesquelles un besoin d'aménagement numérique du territoire aura été identifié par les collectivités et le Gouvernement.

Pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles, des antennes-relais doivent être déployées, et émettre dans les fréquences correspondant aux différentes technologies, selon un maillage sous forme de nid d'abeille. Ce maillage dépend notamment de la densité de population et de l'intensité des usages dans la zone à desservir. Cf. schémas ci-dessous à titre indicatif.





L'antenne-relais émet des ondes dans une direction privilégiée. Ce faisceau peut être comparé à celui d'un phare qui éclaire la mer. Les faisceaux principaux de l'antenne sont directifs et très fins (6 degrés environ) dans le plan vertical. L'intensité du faisceau diminue très rapidement (en fonction du carré de la distance) en s'éloignant de l'émetteur. Cf. schéma ci-dessous à titre indicatif.



## Descriptif du projet :

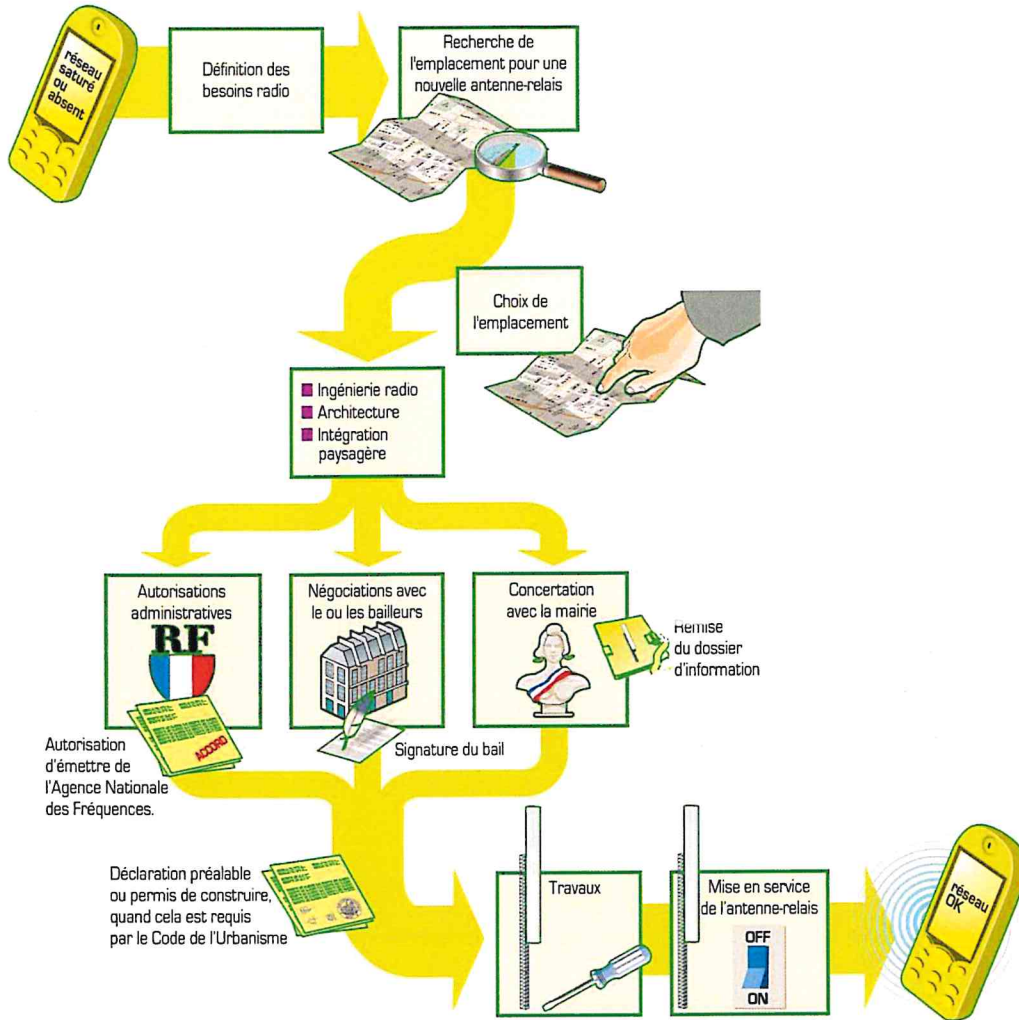
Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une antenne-relais au titre du programme de couverture ciblée pour apporter les services 3G et 4G à votre Commune. Cette installation, en « ransharing » (partage des infrastructures actives), permettra aux services 3G et 4G des 3 autres opérateurs d'être implantés sur cette antenne et rendus disponibles.

Ce projet consiste à installer un pylône support d'antennes en lisière d'un bois. Les équipements techniques seront installés au sol.



## 2. Descriptif indicatif des phases d'un projet d'antenne-relais

### Phases du déploiement d'une nouvelle antenne-relais (à titre informatif) :



## 4. Descriptif détaillé du projet et des installations

Remise du dossier d'Information	<b>Mai 2021</b>
Début des travaux (prévisionnel)	<b>Décembre 2021</b>
Mise en service (prévisionnel)	<b>Avril 2022</b>



**Autorisations administratives nécessaires :**

Déclaration Préalable	Permis de Construire	Avis ABF	COMSIS
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Zone technique :**

INDOOR <input type="checkbox"/> OUTDOOR <input checked="" type="checkbox"/>	
Emplacement des baies et des coffrets	Au sol

**Caractéristiques des antennes :**

Nombre d'antennes :	Existantes : 0	A ajouter : 3	A modifier : 0
Type :		Panneau	
Azimuts		40° 160° 260°	
Technologies		3G / 4G	



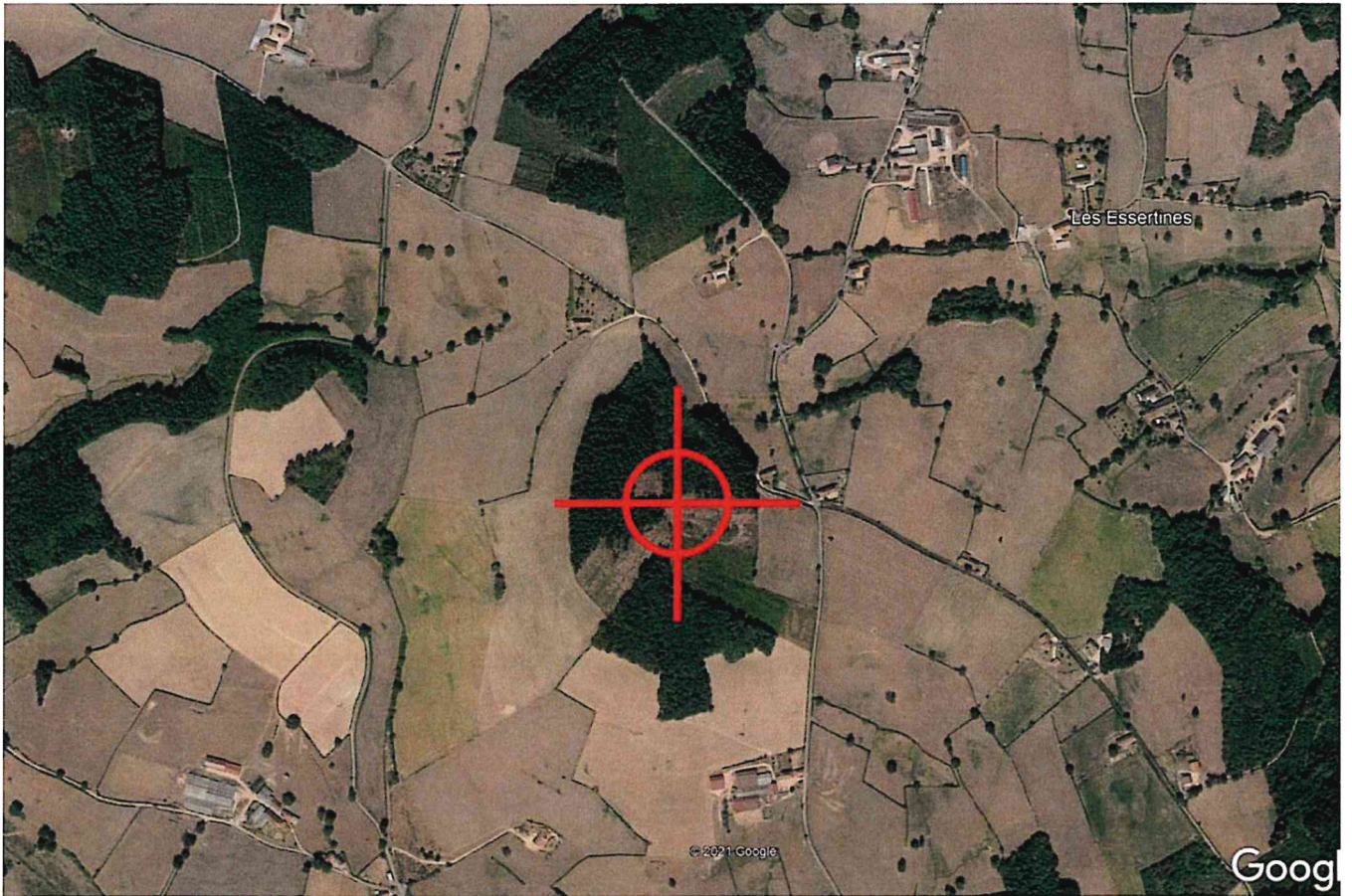
Pour chaque antenne (Azimuts 40°, 160° et 260°)

Technologie	4G	4G	3G
<b>Bande de fréquence</b>	700 MHz	800 MHz	900 MHz
<b>Hauteur pylône / sol</b>	36,35 m	36,35 m	36,35 m
<b>Hauteur pylône / NGF*</b>	546,35 m	546,35 m	546,35 m
<b>HBA (hauteur bas d'antenne) /sol</b>	32,35 m	32,35 m	32,35 m
<b>HBA NGF</b>	542,35 m	542,35 m	542,35 m
<b>HMA (hauteur milieu d'antenne) /sol</b>	33,74 m	33,74 m	33,74 m
<b>HMA / NGF</b>	543,74 m	543,74 m	543,74 m
<b>PIRE (puissance isotrope rayonnée équivalente) (dbW)</b>	31	29	33
<b>PAR (puissance apparente rayonnée) (dbW)</b>	28.85	26.85	30.85
<b>Tilt (inclinaison) (degrés)</b>	-4 °	-4 °	-4 °

\*NGF = nivellement général de la France



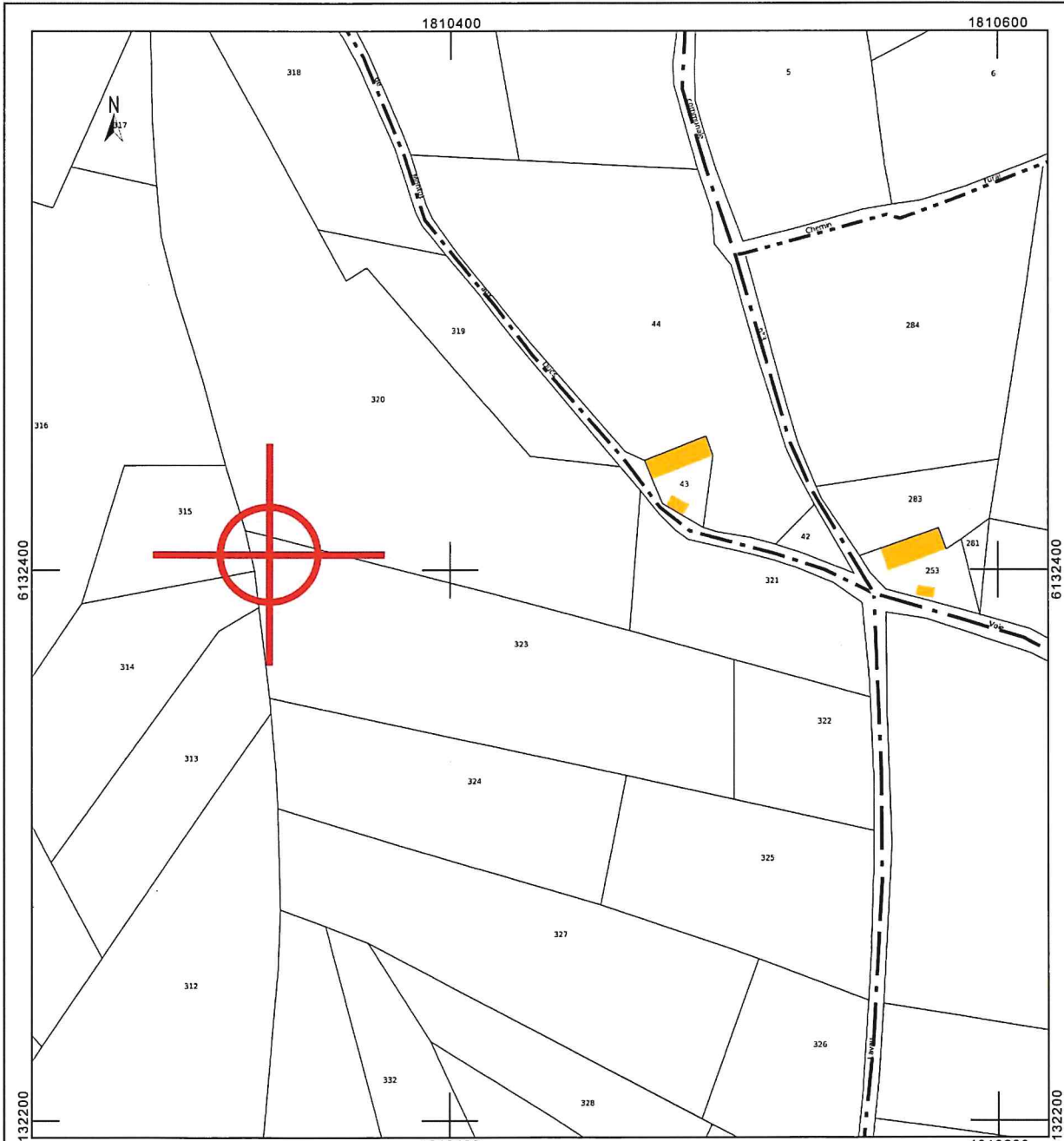
## 5. Plan de situation





## 6. Plan de cadastre

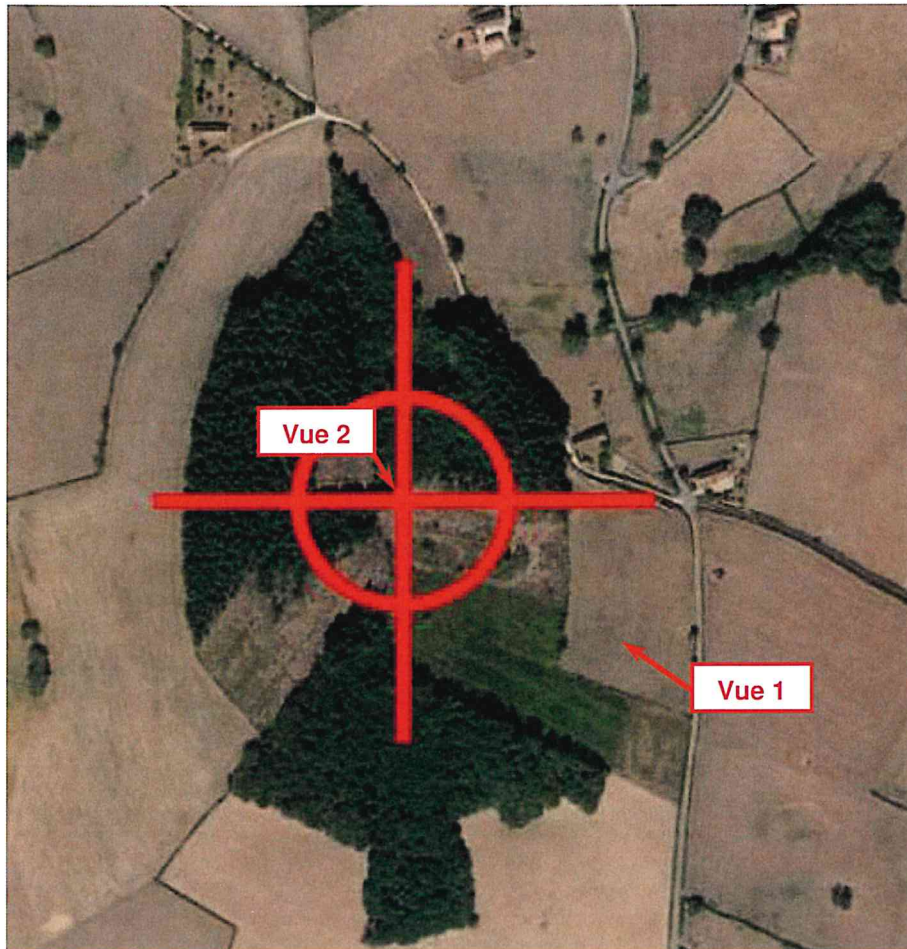
<p>Département : SAONE ET LOIRE</p> <p>Commune : VEROSVRES</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CHALON SUR SAONE ANTENNE PTGC DE CHAROLLES 6 AVENUE BAYARD 71120 71120 CHAROLLES tél. 03 85 88 29 33 -fax 03 85 88 29 18 cdif.chalon-sur-saone@dgif.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : I Feuille : 000 I 02</p> <p>Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date d'édition : 07/04/2021 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



2511301595J0000161123

## 7. Photomontage avant – après

### Prises de vues



25113015950000161223

## Prise de vue n°1

Etat de l'existant :



Etat projeté :



25 11 301 15 951 00 001 6 1323

*free*

Prise de vue n°2



2511301595J0000161423

## 8. Eléments constitutifs de la demande d'autorisation à l'ANFR

1 Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17 <sup>1</sup>de l'ANFR ?

oui  non

2 Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public :

oui  non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3 Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui  non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui  non

Dans le lobe principal de l'antenne ?

oui  non



<sup>1</sup> GUIDE TECHNIQUE ANFR DR17 MODELISATION DES SITES RADIOELECTRIQUES ET DES PERIMETRES DE SECURITE POUR LE PUBLIC

*free*

9. Plans du projet



251130199J0000161623

## Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a> <a href="http://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribuion-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html">www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribuion-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html</a> <a href="https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html">https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html</a>

## Fiches pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/antennes-relais_fiche_web_-3.pdf">http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/antennes-relais_fiche_web_-3.pdf</a>
Questions-Réponses sur les antennes relais	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/questions_-_reponses_sur_les_antennes_relais_web_-1.pdf">http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/questions_-_reponses_sur_les_antennes_relais_web_-1.pdf</a>
Les obligations des opérateurs de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/les_obligations_des_operateurs_de_telephonie_mobile.pdf">http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/les_obligations_des_operateurs_de_telephonie_mobile.pdf</a>
<u>Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques</u>	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_vf-2.pdf">http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_vf-2.pdf</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes : Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>



[Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires](#)

**Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »**

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population ».

**Rapport de l'Agence Nationale des Fréquence sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020**

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

**Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G – septembre 2020**

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

Date	Agence sanitaire
janv-20	Agence de Protection Environnementale irlandaise
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019
11-janv-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019
05-mai-19	Autorité Sanitaire Danoise (Sundhedsstyrelsen)
19-févr-20	Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne
04-janv-19	Autorité finlandaise de radioprotection
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande
sept-20	Conseil de la santé des Pays-Bas
nov-19	Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)

**1. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé**

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public, telles que définies dans la circulaire interministérielle du 16 octobre 2001 relative aux antennes-relais de téléphonie mobile.

25 11301159510000161823



Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France (61 V/m) conformément aux dispositions du décret 2002-775 du 3 mai 2002. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques stipulées par le décret 2002-775 du 3 mai 2002

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	2100 MHz	2600 MHz	3500 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	36	39	41	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

La circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile précise qu'il appartient à l'exploitant d'une antenne relais de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute exposition du public à des niveaux dépassant les valeurs limites fixées par la réglementation.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.





## Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique** découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.

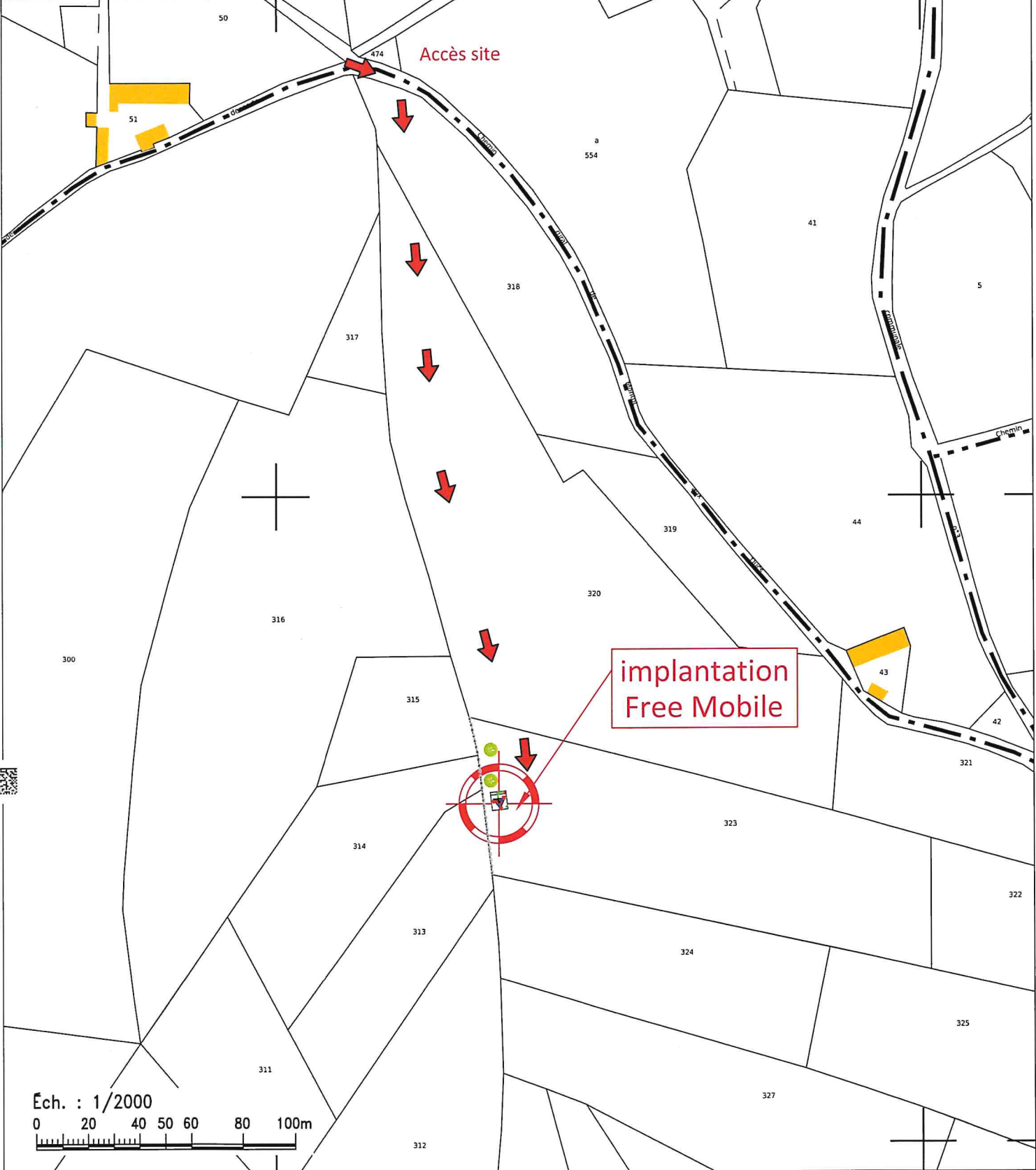
**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



2511301595J0000162023



Section: I  
 Parcelle: 318/320/323  
 NGF: 510m



implantation  
Free Mobile

Éch. : 1/2000  
 0 20 40 50 60 80 100m

SARRE\_SUD\_71220

EN SARRE SUD

71220 VEROSVRES

CADASTRE

ID : 71571\_001\_02



N° FOLIO : 01

DOSSIER :

INDICE : A

FICHER : 71571\_001\_02

30/04/2020

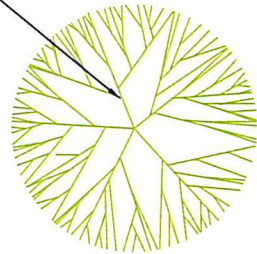
2511301159510000152123



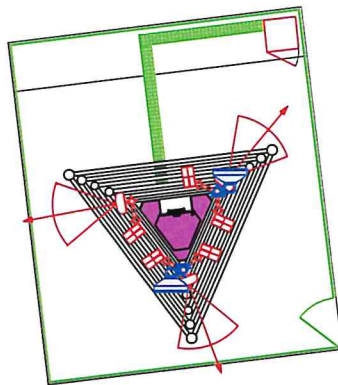
Parcelle N°315

ANTENNES				FH			
SECTEUR	AZIMUT	HBA	HMA	N°	Ø	Azimut	HMA
1	40°	32.35m	33.74m	1	70	0°	36.00m
2	160°	32.35m	33.74m	2	70	180°	36.00m
3	260°	32.35m	33.74m				

Arbre Ht: Env.30m



Parcelle N°314



Pierres

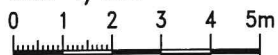
Parcelle N°313

Limite de parcelle

Parcelle N°323

Héliportage du pylône

Ech: 1/150



SARRE\_SUD\_71220

EN SARRE SUD

ID : 71571\_001\_02

71220 VEROSVRES

**free mobile**

N° FOLIO : 05

PLAN D'IMPLANTATION PROJET

**free mobile**

DOSSIER :

INDICE : A

FICHER : 71571\_001\_02

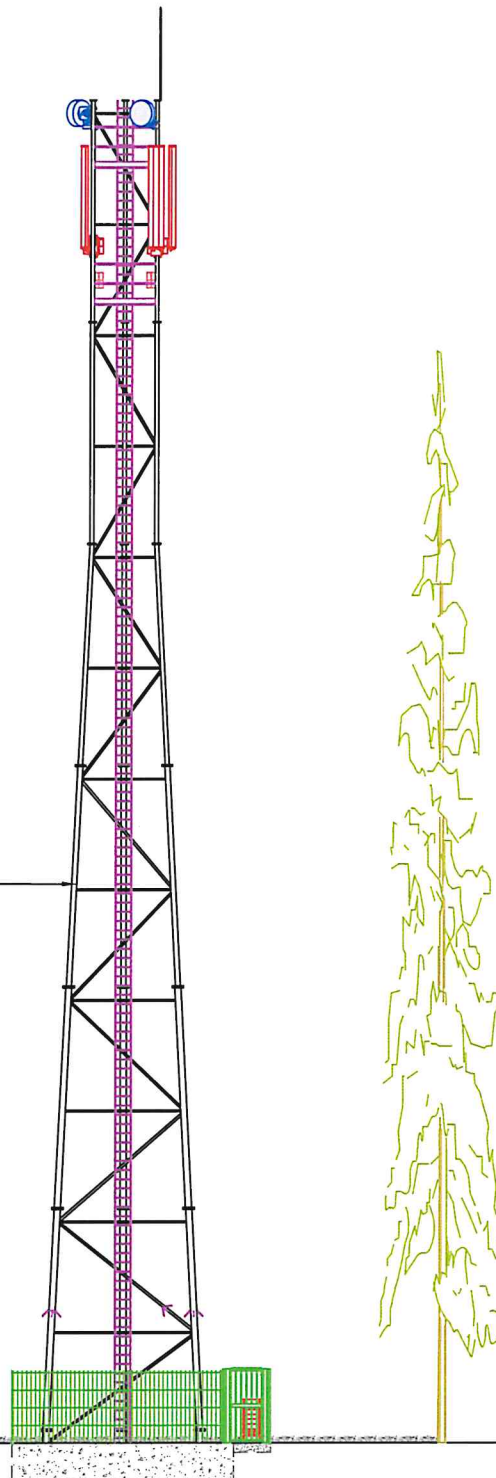
30/04/2020

251150159510000162223

ANTENNES				FH			
SECTEUR	AZIMUT	HBA	HMA	N°	Ø	Azimut	HMA
1	40°	32.35m	33.74m	1	70	0°	36.00m
2	160°	32.35m	33.74m	2	70	180°	36.00m
3	260°	32.35m	33.74m				

548.85m NGF  
 paratonnerre 38.85m  
 546.35m NGF  
 pylône 36.35m

pylône treillis  
 Ht: 36.35m



510.00m NGF  
 sol 0.00m

Ech. : 1/200



SARRE\_SUD\_71220

EN SARRE SUD

ID : 71571\_001\_02

71220 VEROSVRES

**free**  
mobile

N° FOLIO : 07

PLAN D'ELEVATION PROJET EST

**free**  
mobile

DOSSIER :

INDICE : A

FICHER : 71571\_001\_02

30/04/2020